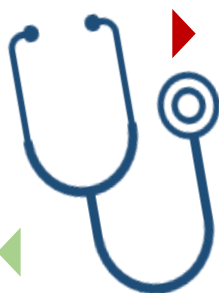




QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE ?

Problème de santé

NON-VITAL



VITAL



Contactez en priorité :

- ➔ Votre médecin traitant-e
- ➔ Votre organisation de soins à domicile
- ➔ Votre pharmacie

Si indisponibles :

Appelez le **144**

APPELEZ LA CENTRALE TÉLÉPHONIQUE DES MÉDECINS DE GARDE (CTMG) AVANT DE VOUS RENDRE AUX URGENCES



0848 133 133

ADULTES ET ENFANTS – APPEL NON SURTAXÉ

La CTMG évalue votre état de santé, vous conseille et vous oriente vers le service le plus adapté à votre cas.



CONSEIL



DENTISTE



PHARMACIE



MÉDECIN DE GARDE,
ÉQUIPE MOBILE
INFIRMIÈRE



PERMANENCE
MÉDICALE



SERVICE
D'URGENCES